

URPS DES CHIRURGIENS-DENTISTES RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2020

Qui s'est déroulée en visioconférence

Membres élus présents:

- Dr BALBI Thomas,
- Dr BAELDE Hervé,
- Dr BISERTE Marie,
- Dr CALOONE Benoît,
- Dr COPPI Jean-Paul,
- Dr CORDET DRON Marianne
- Dr HERLEM Jean-Pierre,
- Dr LEMAN Christophe,
- Dr MERESSE Régis
- Dr SZPAK Peggy.

Dix membres sont présents, quatre autres sont représentés :

- Le Dr Lisa TRUONG Lisa absente, a donné pouvoir au Dr Thomas BALBI,
- Le Dr François TOULET absent, a donné pouvoir au Dr Jean-Paul COPPI
- Le Dr Nicolas SCHMITTER absente, a donné pouvoir au Dr Marie BISERTE
- Le Dr Maud SILBERBERG absente, a donné pouvoir au Dr Marianne CORDET-DRON

Sont excusés le Dr Philippe LEVEL et Mme Charlotte MOREELS.

Sont invités M. Philippe BONDU, expert-comptable chez FIDECA et Mme Sabrina PECHON, assistante polyvalente de l'URPS Chirurgiens-dentistes.

Le quorum étant atteint l'Assemblée peut se dérouler normalement.

Le président ouvre la séance.

Accueil et présentation d'un nouvel élu : le Dr Benoît CALOONE suite au départ en retraite du Dr Jacques DRANCOURT.

1. Approbation du PV de l'AG du 23 septembre 2020 (Vote) (ANNEXE N°1)

Une remarque émanant du Dr HERLEM reçue par mail : en page 4, concernant le vote du rapport de la commission de contrôle, son abstention n'est pas notée.

Cette omission sera rétablie.

Vote pour l'adoption du PV de l'AG du 23 septembre 2020

Pour : 13 voix

Abstention : 1 voix (Dr CALOONE)

Le PV de l'AG du 23 septembre 2020 est adopté

2. Budget 2021

a. Budget prévisionnel 2021 (Vote) (ANNEXE N°2)

Monsieur BONDU présente le budget prévisionnel pour l'année 2021.

Sur le plan des produits au titre de 2021, les produits s'établissent à hauteur de 444 722€ contre un prévisionnel en 2020 qui était de 449 281€. La variation n'est pas trop significative au regard du prévisionnel 2020 et du réalisé 2019. Sur le plan des charges au titre de 2021, un total de charge pour 446 295€ contre un budget prévisionnel 2020 de 453 216€.

3 principales variations amènent le budget prévisionnel 2021 à une perte de 1573€ comparée avec celle de 2020 avec 3 365€. Ces principales variations sont :

- une diminution du poste formation praticien – frais de conférence puisqu'il s'établit à 75 396€ contre 99 000€ au titre de 2020 et donc une différence de 24 000€.
- une ligne indemnisations professionnelles de santé qui a été budgétée à hauteur de 100 000€ contre 120 000€ en 2019.
- augmentation des frais de personnel, l'embauche d'un(e)chargé(e) de mission dont l'arrivée serait prévue en juin 2021, provisionnée à hauteur de 23 000€

→ Le Dr HERLEM demande des informations supplémentaires concernant l'embauche prévue en juin 2021.

Le Dr BALBI annonce que vu la charge toujours croissante de travail au sein de l'URPS, l'embauche d'une troisième personne est envisagée. Par ailleurs, comme annoncé à la précédente AG, Mme MOREELS est passée coordonnatrice des projets. L'idée est de trouver une personne qui vienne prendre la place de chargée de missions : un échelon intermédiaire qui permettrait le suivi des projets, par exemple sur le médico-social ou l'éducation thérapeutique. C'est un projet budgétisé en prévision après les élections 2021.

Le Dr BISERTE ajoute que cette embauche justifie les indemnités professionnelles de santé et cela permet de décharger les élus d'un certain nombre de tâches. En effet, l'URPS Chirurgiens-dentistes est sollicitée de toutes parts.

→ Le Dr LEMAN demande confirmation du choix qui a été fait : à savoir diminuer les indemnités professionnelles au profit de l'embauche d'un salarié supplémentaire.

Le Dr BISERTE répond que c'est le choix qui a été fait, au titre du budget prévisionnel 2021.

→ Le Dr MERESSE s'interroge sur le retour visible auprès de la profession et du montant de 75 396€ pour la formation des praticiens tandis qu'il note la moitié du budget dévolu aux frais de fonctionnement de l'URPS. Il ajoute que c'est ce qui est visible pour la profession, que le reste c'est du vent. A quoi sert vraiment l'URPS ? A quoi sert tout cet argent dépensé ?

Le Dr BALBI répond que l'argent dépensé sert au fonctionnement de l'URPS et à représenter la profession devant les instances. Aucun confrère n'assiste aux réunions et aux commissions. Par rapport aux autres URPS Hauts-de-France, l'URPS Chirurgiens-dentistes est l'une de celle qui a le moins de salariés. On ne réalise pas la somme de travail qu'il y a, le nombre de réunions, de commissions, de demandes, de rapports. L'URPS n'a jamais eu pour mission de faire un travail direct vis-à-vis de nos confrères. Il s'agit par contre de représenter nos confrères devant les instances et elles sont nombreuses à solliciter l'URPS.

Le Dr BISERTE donne pour exemple la réunion de campagne sur la vaccination Covid – aucun élu n'était disponible pour y assister, d'autant plus que les chirurgiens-dentistes ne sont pas directement concernés. Cependant, Mme PECHON a été diligentée pour représenter l'URPS Chirurgiens-dentistes et faire le compte-rendu. Si on fait le calcul entre notre indemnité de vacation et le salaire de nos salariés, on se rend compte que l'embauche d'un salarié est loin d'être une perte économique.

Vote pour l'adoption du budget prévisionnel 2021

Pour : 10 voix

Contre : 4 voix (Dr MERESSE, Dr HERLEM, Dr LEMAN et Dr CALOONE)

Le budget prévisionnel est adopté

b. Fraction du budget dédiée

Article 11

« Les unions déterminent une fraction de leur budget dédié à la mise en œuvre du programme de travail annuel. Cette fraction est déterminée par l'assemblée de l'union et ne peut pas être inférieure à 30% et supérieure à 80 % du budget annuel de l'union. Son utilisation fait l'objet d'une présentation dans un rapport d'activité transmis avant le 31 mars de l'année suivante au directeur général de l'agence régionale de santé pour publication sur le site internet de l'agence. »

La fraction du budget dédiée à la mise en œuvre du programme de travail annuel est de 68 %.

Vote pour le montant de la fraction du budget :

Pour : 10 voix

Contre : 1 voix (Dr LEMAN)

Abstention : 3 voix (Dr MERESSE, Dr HERLEM et Dr CALOONE)

Le montant de la fraction du budget est adopté

3. Rapport moral et d'activités

a. Point sur les actions, commissions, formations et décisions (Vote)

Le Dr BALBI fait une lecture du rapport moral de l'URPS.

En 2020 l'URPS Chirurgiens-dentistes a pris possession de nouveaux locaux avec les autres URPS au Square Dutilleul à Lille.

En début d'année, un rendez-vous a été pris avec le DG de l'ARS, M. Etienne CHAMPION nommé en remplacement de Mme RICOMES. La rencontre s'est déroulée le 22 janvier en présence du DG de

l'ARS et du directeur de l'offre de soins M. Arnaud CORVAISIER. Nous avons présenté un PowerPoint qui relatait les projets en cours et à venir. Durant ses échanges, l'URPS a rapporté le problème des centres lowcosts, leur implantation dans les zones surdotées et les signalements liés à leur activité. Notre proposition de travailler avec l'ARS sur cette problématique a convaincu le DG de créer une cellule de travail concernant ces centres associatifs. Cette cellule serait constituée de notre URPS, de l'ARS, du Conseil Régional de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes et des représentants de la CPAM.

Début mars, nous faisions face à la crise sanitaire liée à la Covid19, avec la mise en place de l'état d'urgence sanitaire.

Une liste de diffusion a été créée pour communiquer des alertes sanitaires. Nous avons envoyé un certain nombre de courrier :

- au DGS, au premier Ministre, au Ministre de la Santé, pour la fermeture des cabinets et la nécessité d'un arrêté en ce sens. Un courrier a été adressé également au directeur de l'ARS et au président de la Région.
- à M. Olivier VERAN pour les FFP2 et les services de garde.
- à M. Xavier BERTRAND, président de la Région, pour solliciter une aide pour les professionnels de santé.
- au Pr Jérôme SALOMON, une requête cosignée avec 4 autres URPS CD concernant la demande de masques FFP2 et autres EPI.

Enfin, nous avons sollicité une aide exceptionnelle au titre des fonds intervention régional (FIR), à M. Etienne CHAMPION, le DG de l'ARS. Cette demande a abouti à une subvention au titre du FIR de 34 700€.

Plusieurs conférences téléphoniques ont eu lieu avec les présidents des CDO et le CRO concernant les gardes, l'achat et les fournitures d'EPI pour l'ensemble des cabinets de garde de la région.

Il y a eu une très bonne coopération entre les ordres départementaux, l'ordre régional et l'URPS.

Une collecte de dons d'EPI vers les chirurgiens-dentistes à travers les Hauts-de-France a été mise en place. Cette collecte a ensuite été distribuée aux sages-femmes et aux infirmiers.

Il y a eu plusieurs communications à travers les mails, notre site ou notre page Facebook. Pour citer quelques exemples :

- un point d'information Covid-19,
- les précautions d'hygiène
- la prise en charge des indemnités journalières,
- un modèle d'attestation dérogatoire pour le déplacement cabinet-domicile,
- le protocole d'asepsie,
- un guide praticien pour la prise en charge téléphonique,
- une information sur la facturation dans le cadre du dispositif de garde,
- un guide praticien pour la prise en charge téléphonique d'une demande de soins dentaires urgent en stade 3,
- une information sur les clusters en Hauts-de-France,
- une information sur le nouveau kit de sensibilisation de l'ARS avec les professionnels de santé pour assurer le suivi et les soins des patients.

Le Dr BALBI a d'ailleurs effectué une intervention dans la matinale d'Europe 1.

Le 16 avril, une réunion de bureau a eu lieu, ayant pour objet l'achat de masques FFP2 en collaboration avec l'URPS CD Grand-Est en vue du déconfinement. Cette proposition a été soumise et votée en AG le 17 avril. Une mise à disposition à prix coûtant a été jugée conforme vis-à-vis de nos statuts par le commissaire aux comptes, M. CARTENI.

Depuis mars et jusqu'à ce jour, nous sommes régulièrement en contact avec l'ARS et les autres URPS dans le cadre de conférences InterURPS – ARS pour le suivi de l'évolution de la crise sanitaire, les EPI, les vaccins, etc. La fréquence de ces conférences est de une par semaine minimum.

La crise a perturbé le déroulement de beaucoup d'activités et a vu le report de nombreuses réunions. En conséquence, nous avons dû annuler les temps de sensibilisation qui étaient prévus : concernant l'accompagnement au sevrage tabagique ainsi que les troubles de l'oralité alimentaire, les formations de remise à niveau et initiales AFGSU, ainsi que la semaine à l'université de Besançon dans le cadre du module qui s'intitule : « Les professionnels de santé libéraux, acteurs de santé publique, renforcer leur adhésion et leur participation ».

Pour cette fin d'année, notre Union travaille sur la reprise et la continuité des projets engagés, sur des thématiques faisant partie des priorités nationales : les violences faites aux femmes et les violences faites aux soignants ; l'accompagnement au sevrage tabagique ; la relocation de la production des EPI et la participation au projet de régulation des urgences dentaires dans le cadre de la permanence des soins.

Lors de cette année 2020, notre Union a assumé ses missions en assurant la représentativité auprès des instances régionales, en étant l'interlocuteur incontournable de l'ARS et en étant présent auprès les organismes ordinaux. Les relations inter URPS ont également été amplifiées. Cela conforte ainsi notre place en tant qu'acteur de premier recours et notre participation dans le parcours de santé du patient.

La parole est donnée au Dr COPPI qui présente le rapport d'activité de l'URPS. Ce dernier vient compléter les informations données lors de l'AG du 23 septembre. Tous ces éléments seront repris dans le cadre du rapport d'activité 2020. Le Dr COPPI annonce que le rapport réalisé sera envoyé aux membres de l'AG ainsi qu'au Directeur Général de l'ARS, au Directeur Général de l'offre de soins et enfin au Ministère de la Santé - demande faite par M. LAVIGNE, inspecteur de l'IGAS, chargé de la mise en place des élections URPS 2021 et président de la Commission du vote électronique (CNVE).

Pour la période de septembre à décembre 2020, concernant la Covid :

- Au 1er septembre, reprise des conférence Inter URPS – ARS. Elles ont permis de se tenir au courant de l'état sanitaire des Hauts-de-France, de la mise en place de tous les systèmes (dé-pistage, information, évolution des clusters...) Elles ont eu lieu 2 fois par mois et maintenant tous les mardis à 17h30.

- 2 réunions de concertation sur la stratégie de vaccination se sont ajoutées le 7 et le 14 décembre.
- Un certain nombre de publications ont été communiquées sur le site et la page Facebook ; en voici quelques exemples pour compléter celles du Dr BALBI :
 - o Un lien sur la prise en charge des indemnités journalières.
 - o La foire aux questions de l'Assurance Maladie pour les professionnels de santé et le dispositif d'indemnisation des interruptions de travail des salariés et des non-salariés.
 - o L'annexe 8 des Précautions additionnelles en période d'épidémie de Covid-19 de la Fédération Française d'Orthodontie : "une conduite à tenir pour les professionnels de santé selon leur statut vis à vis du SARS-CoV-2".
 - o Le courrier de remerciements ARS-URPS pour le financement des EPI (suite à notre sollicitation pour une subvention exceptionnelle au titre du FIR qui nous par ailleurs été accordée).
 - o Des informations : Les professionnels de santé, dont chirurgiens-dentistes, peuvent venir en aide aux structures sanitaires / La carte professionnelle est suffisante lors du couvre-feu / Les attestations sont disponibles sur le site du ministère de l'intérieur / Un nouveau kit de sensibilisation de l'ARS / Les professionnels de santé assurent le suivi et soin des patients – Importance de ne pas déprogrammer les soins / Mise en place des équipes mobiles Covid libérales et soutien à l'isolement des cas contacts positifs.
 - o La mise à jour de la foire aux questions de l'Assurance Maladie sur l'évolution des mesures dérogatoires.
 - o Information du Conseil National de l'Ordre sur le fait que les chirurgiens-dentistes peuvent pratiquer des tests antigéniques.

Depuis le premier confinement, nous avons mis en place un relevé de toutes les démarches et de toutes les communications effectuées. Ce relevé fera partie du rapport d'activité 2020.

- Concernant l'acquisition des masques FFP2, le 2 septembre, il a été décidé de mettre ce stock à la disposition (revente à prix coûtant) des confrères qui en auraient éventuellement besoin. 11 chirurgiens-dentistes se sont manifestés et pour lesquels nous allons faire le nécessaire. A cette occasion, nous avons sollicité les conseils de l'ordre de chaque département pour faciliter la distribution de ces masques.

Les formations :

L'AFGSU 2 - Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence

Ce sont des formations organisées en collaboration avec les CESU (Centre d'Enseignement des Soins d'Urgences) et au sein des CESU des différents départements de la région. Elles se déclinent en formation de remise à niveau (1 jour) et formation initiale (3 jours).

Pour les remises à niveau, il y a eu :

- Lille, le 17 septembre avec 10 participants
- Arras, le 12 novembre avec 7 participants.

Pour la formation initiale, il y a eu :

- Lille, les 9, 10 et 11 septembre : 18 participants / les 4, 5 et 6 novembre : 10 participants/ les 16, 17 et 18 décembre : 10 participants
- Arras, les 16, 17 et 18 septembre : 7 participants et les 2, 3 et 4 décembre : 10 chirurgiens-dentistes inscrits
- Amiens, les 2, 3 et 4 novembre : 9 participants
- Laon, les 4, 5 et 6 novembre : 8 participants et les 9, 10 et 11 décembre : 6 participants.

Pour 2021, nous avons commandé des nouvelles sessions au sein des CESU d'Amiens, Arras, Beauvais, Laon et Lille et sommes en attente des devis afin de communiquer les tarifs à l'ensemble des confrères et des consœurs. Les chirurgiens-dentistes sur liste d'attente, dont les formations ont été reportées à cause du 1er confinement, seront consultés en premier lieu.

Accompagnement au sevrage tabagique, en partenariat avec Hauts-de-France Addictions

La loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé nous autorise à accompagner nos patients au sevrage tabagique en leur prescrivant des traitements par substituts nicotiniques. Dans ce cadre, des actions sont financées par l'ARS et menées par l'association Hauts-de-France Addictions. En partenariat avec cette association, l'URPS propose une formation à l'accompagnement au sevrage tabagique.

Une formation s'est déroulée les 12 mars puis le 10 septembre de 14h à 17h sur le secteur de Lens à laquelle le Dr CORDET-DRON a participé.

Dans la continuité de ce projet, 1 demi-journée de formation a été proposée le 15 octobre sur le secteur de Saint-Quentin. Elle a été annulée et reconduite le 3 décembre 2020 en webinaire, et élargie à d'autres secteurs dits prioritaires établis par l'ARS, à savoir : Saint-Quentin, Vervins, Béthune, Bruay, Cambrésis, Douaisis, Guise-Hirson, Haute Somme, Lens-Hénin, Sambre Avesnois et Valenciennois. Il y a eu 10 participants, le Dr COPPI était présent pour faire le lien avec l'URPS.

A la fin de cette formation, un questionnaire a été distribué. Nous sommes en attente des résultats que nous inclurons dans le rapport 2020.

Sur cette même thématique, un projet en Inter URPS associé à la FEMAS(fédération des maisons et pôle de santé)est également en cours. Il sera ensuite présenté à l'ARS en vue d'une demande de financement.

Article 51 – mise en place d'un service de régulation indépendant du centre 15 pour la régulation et la prise en charge des urgences dentaires les dimanches et jours fériés.

La parole est donnée au Dr BISERTE qui en fait la présentation.

Cette expérimentation vise à démontrer l'efficience d'une régulation spécifique des urgences dentaires, par une meilleure pertinence du recours aux soins et la sécurisation du dispositif de la permanence des soins.

L'URPS et les CDO du Nord et de l'Oise se sont proposés comme porteurs de ce projet. Du fait de la multitude de départements en France qui ont également proposé un article 51 sur ce sujet, le projet a été déposé sur la plateforme dédiée nationale.

L'outil numérique utile à la réalisation de ce projet pourrait être la plateforme PREDICE, favorisant ainsi son usage par les chirurgiens-dentistes et une extrapolation aisée du projet aux autres départements de la région HdF.

Le nouveau mode de rémunération expérimenté est la base d'un tarif horaire équivalent à celui décidé dans le cahier des charges de la PDSA de l'ARS HdF pour les médecins régulateurs (article R. 6315-6 du code de la santé publique).

L'état d'avancement de ce projet est ralenti par le fait qu'il soit évalué sur la plateforme nationale. Nous travaillons au suivi de cette évaluation avec plusieurs URPS chirurgiens-dentistes (Grand-Est, Bretagne, ARA).

→ Le Dr SZPAK demande quand commencerait cette régulation ? Est-ce qu'il s'agirait de la régulation le dimanche ou le samedi après-midi ? Est-ce qu'il n'y aura pas trop de demande par rapport à l'offre ? Y a-t-il eu une enquête au préalable de ce projet auprès des chirurgiens-dentistes de garde pour recueillir leur avis ?

Le Dr BISERTE informe que dans le projet imaginé par le CDO 59, il était question de commencer la régulation le samedi après-midi jusqu'au dimanche, pour aménager les plages horaires du dimanche matin à partir de 9h. Inclure le samedi pourrait être une extension du SAS – Service d'accès aux soins, c'est pourquoi il est important de baliser la période afin qu'elle ne soit pas étendue à tous les jours de la semaine.

Dans le Nord, le 15 estime qu'il y a 5 500 ou 6000 appels par an pour des urgences dentaires. L'intérêt de ce projet est d'expérimenter la pertinence d'une régulation dentaire. Par ailleurs, selon les chiffres de l'URPS Isère, il y aurait 41% des appels qui ne justifient pas le déplacement du patient vers le cabinet de garde.

L'opérateur de ce projet est le CDO 59 et l'URPS est présente en tant que soutien pour l'ingénierie de projet.

Le Dr BISERTE souligne que l'idée est de travailler avec le 15, avec les pharmacies de garde, de travailler sur la télé prescription, sur la régulation et sur un outil qui permettrait de remplir le tableau de garde, de remplir le carnet de rendez-vous du praticien en respectant les plages de la permanence des soins ce que le SAMU ne sait pas faire.

→ Le Dr CALOONE demande si cet article 51 est uniquement dans le cadre de la régulation téléphonique ?

Le régulateur est un nouvel acteur de la PDS. En Isère, en Moselle, ou dans les départements concernés en Bretagne, la régulation est organisée dans les locaux du SAMU.

L'article 51 présenté pour notre région, il a été proposé que la régulation soit faite à partir des cabinets dentaires.

Nous avons démontré que nous savions le faire de chez nous. Il est important de garder un lien avec le SAMU en premier appel pour éviter de passer à côté d'une urgence vitaleen termes de responsabilité.

→Le Dr CALOONE demande si a été répertorié au niveau de la région le nombre de CPTS créées car dans chaque CPTS, les chirurgiens-dentistes sont fortement sollicités. Est-ce qu'il y a un groupe de travail qui est prévu sur cette thématique ?

Pour répondre à cette question, le Dr BISERTE invite le Dr CALOONE à s'intéresser à toutes les réunions en Inter URPS sur le projet des CPTS.

Le sujet s'éloignant du rapport d'activité, le Dr COPPI propose de reprendre le cours du rapport.

Communication

Le site, entre le 24 septembre et le 15 décembre :

- 1127 utilisateurs
- 1408 sessions : nombre de visites répétées
- 3818 : nombre de pages vues

Taux de rebond : 48.58%(un rebond correspond à une session avec consultation d'une seule page sur le site. C'est le cas, par exemple, lorsqu'un utilisateur accède à une seule page du site, puis la quitte. Le taux de rebond est donc le % de visites d'une seule page).

Les pages les plus visitées concernent les annonces, les informations Covid-19 et les formations.

ProjetsInter URPS

- Dans le cadre de la prise en charge des personnes en situation de handicap : poursuite des soirées sur l'ensemble du territoire : Compiègne le 3 novembre et Laon le 5 novembre
- Projet violences faites aux soignants :

L'URPS CD est porteur du projet au nom de l'Union des URPS. Les objectifs sont de sensibiliser aux risques et aux principes de base de la gestion des patients difficiles, de savoir reconnaître les signes précurseurs de la violence et promouvoir des formations sur des postures de sécurisationet de désamorçage. Il s'agit aussi de faire connaître les procédures de signalement.

Une journée d'information et de sensibilisation, mêlant« scènettes de violences type » théâtralisées, avec intervention d'experts sur cette thématique, intervention de M. TERRENOIRE (commissaire divisionnaire au ministère, en charge de l'Observatoire National des Violences en milieu de

Santé), préfectures et conseils de l'ordre, sera proposée dans chaque département. Pour financer ce projet, une demande de CPOM (Contrat Pluri Annuel d'Objectifs et de Moyens) sera faite auprès de l'ARS, en incluant la possibilité de mettre en place au moins une journée par département.

- Dans le cadre de l'Education Thérapeutique du Patient (ETP), nous avions participé à l'écriture du programme ETP aidants de patients Alzheimer et une réunion s'est déroulée le 16 octobre.
- En Inter URPS, le 12 octobre, nous avons eu une réunion avec la Métropole Européenne Lilloise et la grande distribution pour voir comment cette dernière pourrait aider à apporter un soutien sur la mise en place de structure de fabrication des EPI.
- Le 14 octobre, nous avons assisté à un comité de pilotage sur l'antibiorésistance. Projet auquel l'URPS CD participe et qui doit aboutir à la mise en place du passage d'attachés d'information. Ces derniers interviendront sur 3 axes, prévenir les risques de l'antibiorésistance, apporter un support sous forme de plaquette et conseiller et accompagner sur la façon de bien prescrire. Les médecins généralistes, les pharmaciens et les IDE sont également impliqués dans le projet.
- Le 18 septembre : commission des postes de répartition en odontologie.
- Le 21 septembre : conseil d'administration de Handident.
- Le 22 octobre : plénière Inter URPS consacrée aux CPTS.

Dans la thématique de l'E-Santé :

- 23 septembre : Comité Stratégique Sant& Numérique Hauts-de-France
- 25 novembre : l'Assemblée Générale de Sant&Numérique HDF

Avec l'ARS, nous avons participé au :

- CTS de l'Oise, le 13 octobre
- CESP – Composition des dossiers, le 24 novembre
- Comité départemental des structures d'exercice coordonné de l'Oise, le 15 octobre.

SCI :

- Le 16 novembre, nous avons participé à la dissolution de la SCI NPDC concernant les anciens locaux où nous étions.

Vote pour le rapport moral et d'activités :

Pour : 9 voix

Abstention : 5 voix (Dr CALOONE, Dr HERLEM, Dr LEMAN, Dr MERESSE et Dr SZPAK)

Le rapport moral et d'activités est adopté

4. Accord Collectif

Dans le cadre de la présence de salariés, nous vous avions présenté en juin 2019 la mise en place d'un statut collectif du personnel, applicable au 1^{er} juin de cette même année. Compte tenu des modifications législatives et des problèmes liés à la pandémie à ce jour, il a été nécessaire de modifier certaines parties de ce document. Plutôt que de tout réécrire, nous avons fait le choix de produire un avenant qui vous a été transmis en pièce annexe.

Parmi les modifications, on peut noter :

- L'ajout de Mme PECHON ; elle ne figurait pas encore dans la première version
- Une page qui explique la raison de cet avenant
- Article 1^{er}, chapitre 8 – 3 concernant les indemnités de licenciement
- Article 2 concernant le paiement des heures supplémentaires
- Article 3 concernant le télétravail : nous avons voulu différencier le télétravail qui représente un aspect volontaire du salarié en accord avec le bureau de l'URPS et les obligations liées à l'état d'urgence sanitaire.
- Article 4 concernant les congés exceptionnels - modification des évènements familiaux.
- Article 5 concernant le travail exceptionnel lors d'un jour férié autre que le 1^{er} mai où le salaire de base est majoré à hauteur de 30%.
- Article 6 concernant la classification et rémunération : nous avons entré le poste de coordonnatrice de projets.

→ Le Dr HERLEM souhaite savoir, d'un point de vue conventionnel, à quel cadre sont rattachées les salariées de l'URPS ?

Le Dr COPPI informe qu'elles sont rattachées au code du travail sauf dans ce qui est précisé dans le cadre du statut collectif. L'accord collectif voté en juin, signé par les salariées est ce qui fait foi pour l'URPS CD. Autrement, tout ce qui n'est pas dans l'accord collectif, relève du code du travail.

L'avenant a été soumis aux 2 salariées qui n'ont pas eu de remarques particulières. Pour que l'avenant soit intégré à l'accord, il est soumis au vote.

Vote pour intégrer l'avenant à l'accord collectif :

Pour : 12 voix

Abstention : 2 voix (Dr MERESSE et Dr HERLEM)

L'avenant de l'accord collectif est adopté

5. Point sur les élections

Les prochaines élections URPS se dérouleront du 31 mars au 7 avril 2021. L'URPS informera tous les praticiens de la mise en place des élections URPS en leur spécifiant de vérifier leur inscription les listes électorales et en précisant les dates butoirs (inscription sur les listes et accès au site de vote).

Un encart sera présent dans le prochain bulletin pour rappeler l'existence de ces élections.

Un mail vous avez été adressé dans le cadre des élections blanches qui surviendront du 19 au 21 janvier 2021. Si vous avez répondu à ce mail, vous serez contacté directement par le ministère, à moins que ce ne soit par nous. L'idée de ces élections blanches est de pouvoir tester l'outil et de l'homologuer par la suite. Ce même outil sera utilisé pour le scrutin du 31 mars au 7 avril 2021.

→ Le Dr HERLEM pose la question de savoir s'il y aura éventuellement un report ? (Comme ce fut le cas pour les élections départementales et régionales)

Le Dr BALBI répond qu'il n'y a pas de raison que ces élections soient reportées puisque le vote est numérique. Par ailleurs, M. LAVIGNE, qui est inspecteur à l'IGAS, a confirmé au Dr COPPI que quel que soit le résultat des élections blanches, l'outil sera maintenu pour les vraies élections.

6. Questions diverses

→ Le Dr MERESSE revient sur l'étude Offre de soins, qui dans le prévisionnel va coûter 43 000€ et souhaite savoir où en est cette étude qui nous occupe depuis plusieurs années ? Est-ce qu'on aboutit à quelque chose ? Est-ce que tout cet argent dépensé va être utile à la profession ?

Le Dr BISERTE présente l'étude au Dr CALOONE : Etude sur le recours aux soins dont la thématique est pourquoi les gens vont ou ne vont pas aux visites de contrôle annuel.

Ce projet est mené avec l'OR2S et Anthropolab, le laboratoire d'anthropologie de la Faculté Catholique de Lille. L'idée à terme est de proposer des nudges pour inciter les gens à aller aux visites de contrôle et recourraux soins précoces.

Concernant les ateliers de co-design : un premier atelier, composé exclusivement de chirurgiens-dentistes, s'est déroulé le 6 février à Humanicité. Un deuxième atelier devait avoir lieu le 30 avril et aurait dû rassembler des chirurgiens-dentistes, des assistant.e.s dentaires et des « non-observants » (personas mis en évidence lors du 1er atelier).

La crise sanitaire a fortement perturbé le bon déroulement de l'étude. Aujourd'hui, on ne peut pas se rassembler au-delà de 6 personnes. C'est pourquoi l'étude est en attente.

Il faut savoir que l'ARS et l'UNCAM sont très intéressées par les résultats de cette étude.

Nous sommes en attente fin janvier 2021 du rapport sur le volet quantitatif de l'OR2S.

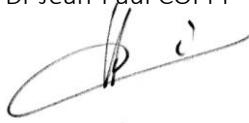
→Le Dr LEMAN demande si l'AG pourra se réunir avant ou après les élections ?

M. BONDU affirme qu'il n'y a pas de difficulté pour sortir les comptes fin février.

Un sondage sera communiqué aux membres de l'AG pour déterminer si le 12 mai, les élus pourront se retrouver pour faire un point de situation. Selon le contexte, cette réunion pourra se tenir en présentiel à Lille, autrement en visioconférence.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le Secrétaire
Dr Jean-Paul COPPI



Le Président
Dr Thomas BALBI

